Communiqué de Presse du 02.08.2022

→ Extension du réseau de vidéoprotection

De nouvelles caméras de vidéoprotection vont êtres installées d'ici l'automne à Lunel.

En 2001, les premières caméras de vidéoprotection faisaient leur apparition des les rues de la ville. L'an passé, on en comptait 49. Cette année, la Ville de Lunel a décidé d'en rajouter 8 qui sont en cours d'installation d'ici l'automne. Ce qui au final, constituera un réseau de 56 caméras de vidéoprotection. À noter que parmi ce parc de caméras, la Ville de Lunel s'est dotée de 4 caméras VPI (visualisation des plaques d'immatriculation) qui permettent une lecture des plaques d'immatriculation des véhicules en circulation. Ces caméras spécifiques équipes les 4 entrées principales de la cité.

Un objectif de 80 caméras d'ici la fin du mandat
La vidéoprotection à Lunel a fait ses preuves. C'est un outil complémentaire des effectifs qui agissent, au quotidien, sur le terrain : elle assiste et sécurise l'action des policiers municipaux. Sans oublier qu'elle est de plus en plus utilisée dans le cadre d'enquêtes judiciaires : elle se révèle alors un précieux atout pour la gendarmerie ou la police nationale. Cette année par exemple, la Police municipale a répondu positivement à plus de 60 réquisitions, un chiffre en constante hausse. « *La vidéo protection s'inscrit dans une stratégie globale de sécurité dont elle est un des éléments. Elle permet de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. Elle dissuade le passage à l'acte et met à disposition des forces étatiques des éléments de preuve.* » explique Thibaut Azaubert, directeur de la PM de Lunel. Et l'équipe municipale installée depuis juillet 2020 consacre un budget annuel de 70 000 € pour étendre le parc de caméras installées en ville. « *L'objectif est de doubler les chiffres de départ et d'arriver à 80 caméras installées d'ici la fin de notre mandat. On remarque qu'à chaque endroit où il y a implantation de caméra, il y a une baisse significative des faits. Depuis l'arrivée des caméras à Lunel, il n'y a eu qu'une seule dégradation* en 2001 !» note Stéphane Alibert, Adjoint au Maire en charge de la sécurité.

Pour rappel
La vidéoprotection aide également les agents dans des situations récurrentes comme le stationnement gênant et répétitif. La Ville a choisi d'installer deux zones de vidéo-verbalisation. Des endroits ciblés où malgré un message préventif, les comportements ne changeaient pas et rendaient la circulation difficile voire dangereuse pour les autres usagers. La Ville ne pouvant se permettre de mobiliser des effectifs à longueur de temps sur ces zones ciblées, elle a préféré utiliser les caméras pour verbaliser ces infractions. Là aussi, les caméras et les panneaux avertissant de la vidéo-verbalisation ont un un réel effet : le nombre d'infractions a largement chuté.

On l'aura compris, le réseau de vidéoprotection est à l'heure actuelle un véritable outil de travail pour la Police municipale. Discrètes et opérantes en permanence, les caméras participent à la lutte contre la délinquance et les actes d'incivilité. » Une caméra ne remplace pas l'agent de police sur le terrain, elle est complémentaire à son action » explique Stéphane Alibert. *Développer le réseau de vidéoprotection permettra à terme d'avoir un véritable maillage sur la commune qui assure ainsi une plus grande efficacité* ».

Création d'un centre de supervision urbain
Une expansion de la vidéoprotection qui va de paire avec la réalisation d'un Centre de Supervision Urbain. Le projet avance : actuellement les premiers plans viennent d'arriver. Mais il faut de la place qui n'est pas encore libérée. En effet, le CSU dépend de la création d'un guichet unique de services à destination de la population qui devrait être réaliser au rez-de-chaussée du bâtiment A de la Mairie. Ceci dégagerait de la surface au sein du poste de police pour y réaliser le CSU. On pourrait plus que doubler la surface du local actuel et multiplier le nombre d'écrans par 2. Ce nouvel outil au service de la sécurité des Lunellois devrait voir le jour au cours du second semestre 2023.

D'ici là, la Municipalité va poursuivre l'extension de son réseau de vidéoprotection et étendre le schéma au-delà du centre ville. L'objectif est que caméra après caméra, tous les établissements scolaires de la ville, les axes principaux de circulation ou encore les sites qui accueillent de grandes manifestations ainsi que les endroits ciblés suite à des remontées des riverains sur des nuisances, des incivilités et du trouble à la tranquillité publique soient équipés d'une caméra de vidéoprotection. Que ce soit à un échelon national ou local, la sécurité est une préoccupation majeure, autant pour les administrés que pour les élus. À Lunel, l'équipe municipale a également pris la mesure des attentes dans ce domaine.

L'ESSENTIEL :

Extension du réseau de vidéoprotection
La Ville de Lunel installe 8 caméras supplémentaires pour étoffer son réseau de vidéo protection.

+ d'informations : 04 67 87 83 38 (Angélique Zelazo) – angelique.zelazo@ville-lunel.fr – www.lunel.com